

AVIS DE COURSE - NOTICE OF RACE



Régate Nationale « Les 6 heures de Visé »

Dimanche 26 Août 2018

Avis de Course

Le **Royal Centre Nautique de Visé** a le plaisir de vous convier à sa régates « **6 Heures de Visé** » à Visé.

Ile Robinson

B-4600 Visé - Belgique

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régates sera régie par :

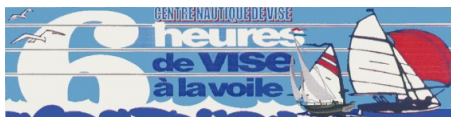
- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing), disponibles sur le site : <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>
- 1.3. Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.5. La règle 45 n'est pas d'application.

2. Publicité

- 2.1. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.
- 2.2. La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de la Classe « Dériveurs ». Les quillards ne sont pas admis.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : rcnv@skynet.be ou en complétant le formulaire sur place le jour de la régates.
- 3.3. Un bateau peut être barré par plusieurs équipages en relais aux conditions que chaque barreur et équipier soit correctement inscrit et en ordre de licence et que le nombre de personnes à bord soit conforme à la catégorie du bateau.
- 3.4. Pour s'inscrire, TOUS les concurrents doivent compléter entièrement la fiche d'inscription et se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide pour chaque régatier (équipage principal et relais évent.) ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge,
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 3.5. La confirmation d'inscription se fera le dimanche 26 Août 2018 de 8h00 à 10h00, au secrétariat de la régates.



4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- Frais d'inscription : 15,00 € par cat-boat, 30,00€ par sloop,
- Paiement au comptant uniquement, le jour de la régata.

5. Programme

5.1. Confirmation d'inscription : le 26 Août 2018 de 8h00 à 10h00

5.2. Jour de course : dimanche 26 août 2018

5.3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course est **10h30**.

5.4. Nombre de tours: un maximum de tours jusque **16 h 30**

6. Instructions de Course

Les instructions de course seront disponibles le jour de la course au secrétariat de la régata et affichées au tableau officiel situé au club house.

7. Les parcours

7.1. Les parcours à effectuer seront décrits en annexe des instructions de course

8. Classement

8.1. Le score se fera sur base du nombre de tours effectués et en tenant compte du coef. FFV2018 pour classer sur base du temps moyen/tour.

8.2. Un seul classement sera établi sur ces critères.

9. Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs devront demander l'autorisation de naviguer au comité de course au préalable et devront se charger de la sécurité à la demande du Comité de Course. [DP]

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

11. Prix

Des prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers du classement à condition d'avoir réalisé au moins la moitié du nombre de tours réalisés par le premier durant les 6 heures.
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.

12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

14. Informations complémentaires

14.1. Pour toute information complémentaire éventuelle, veuillez contacter l'autorité organisatrice : rcnv@skynet.be

14.2. Petite restauration sur place.

Royal Centre Nautique de Visé

Association sans but lucratif - <http://www.rcnv.be> - rcnv@skynet.be - FORTIS: BE92 2400 4977 2623

Affilié à la Fédération Royale Belge du Yachting & membre de la Fédération Francophone du Yachting Belge

Affilié à la Fédération Royale Belge d'Aviron & membre de la Ligue Francophone d'Aviron



Ecole de Voile Fédérale, agréée par la Fédération Francophone du Yachting Belge (F.F.Y.B)
et reconnue par la Fédération Royale Belge du Yachting (F.R.B.Y)

Les "Six Heures de Visé" - Edition 2018

Date: 26 Août 2018	
Type de bateau :	
N° de voile (+marque distinctive en cas de doublon)	

INSCRIPTIONS

(Entourez la mention correcte)

Equipage : Principal - Relais 1 - Relais 2 - Relais 3

BARREUR

Nom : Prénom :

Adresse :

E-Mail : Date Naissance :

N° Licence * : Club :

EQUIPIER

Nom : Prénom :

Adresse :

E-Mail : Date Naissance :

N° Licence * : Club :

*** Les régatiers sont priés de présenter leur Licence Voile 2018 à la table d'inscription.**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Les concurrents s'engagent à se soumettre aux Règles de course à la Voile et à toutes autres règles régissant cette épreuve.

Droit d'inscription perçu: €

Signature du Barreur

Signature de l'Equiper

